



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

PV de la commission électorale

15 mars 2017 | 12h30 | Salle du comité de l'AGL

Présent·e·s :

Pour les représentants étudiants : Olivier Malay, Quentin Daems, Antoine Grégoire, Jonathan Leysens

Pour les membres du personnel : Edouard Cuvelier, Geoffrey Willems

Pour le Vice-Recteur aux Affaires Étudiantes : Florence Vanderstichelen

Pour l'administration de la Vie Étudiante : Véronique Eeckhoudt

Excusé·e·s :

Pour l'administration de la Vie Étudiante : Sabrina Pasinetti

Secrétariat : Werner Saussez (Permanent AGL)

1. Approbations

L'ordre du jour est approuvé.

Deux PV sont soumis à approbation.

PV de la réunion du 13 février

Quentin était présent.

Olivier précise sa pensée sur le statut des étudiants AC : il est d'accord avec les 3 raisons, mais il insiste sur la première de ces 3 raisons. Donc AGL doit suggérer une modification du décret si elle veut changer ce point.

PV délibération électronique

Le PV est approuvé.

2. Nombre de sièges

Sur base des chiffres communiqués par l'UCL, 82 sièges sont à pourvoir au sein du Conseil AGL.

Florence souligne que le nombre de siège augmente constamment. Il faudrait réfléchir à modifier la manière d'attribuer les sièges pour éviter une augmentation démesurée dans le futur, particulièrement à la possible fusion.

3. Candidatures



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

Les candidatures ont été clôturées à 16h ce lundi. Les listes nous ont communiqué leur ordre à 17h.

Aucune contestation ne nous est parvenue.

Nous avons reçu quelques candidatures un peu tardivement.

Olivier trouve que s'il y a un règlement, il faut l'appliquer.

Edouard n'a pas d'objection à les ajouter.

Florence pense qu'il faut soutenir et donc permettre l'inscription.

Antoine est d'accord également.

Véronique demande si ça se fait chaque année ?

Florence explique qu'en tout cas, l'idée de soutenir a toujours fait consensus.

La Commission accepte l'ensemble des candidatures tardives
--

4. Dépenses de campagne

Idem que l'année dernière (v. PV 13 février).

Si on met une échéance pour la remise des justificatifs et des notes de frais, celle-ci doit être respectée scrupuleusement.

L'échéance est fixée au 30 avril. Les remises des notes de frais sont centralisées chez Werner.

5. Plainte d'Almaconda

Une plainte a été déposée et concerne des propos sexistes.

Antoine demande quelle suite réserver à cette plainte ?

Edouard demande s'il y a des antécédents ?

Florence explique qu'on a eu des propos « violents » à une époque. Elle n'a pas de souvenir de propos sexistes.

Jonathan rappelle qu'on a déjà parlé de **Timothée** l'année passée. Il avait été débaucher des gens de manière assez particulière. Mais pas très élégant. Je pense qu'il faut un peu calmer.

Antoine pense que le contexte global ne doit pas trop déteindre sur la Commission Electorale. Nous devons juger des faits sur base de preuves. Cependant, il faut savoir que ça a choqué pas mal de gens. Il y a une attente de fermeté de la part de notre Commission, si des propos sexistes s'avéraient avoir été prononcés.

Véronique trouve ça étrange que ça remonte vers la ComElec, et elle se demande où on va



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

s'arrêter. Il y a une grosse sensibilité à ce sujet là pour le moment. On reçoit beaucoup de plaintes de ce type là à l'UCL, et on ne sait plus gérer.

Florence demande quid du point de vue juridique ?

Geoffrey explique que clairement, il y a une loi qui instaure un chef d'infraction sur ce genre de chose. Mais il a l'impression qu'on devrait faire quelque chose. Il faudrait recevoir la personne. Je pense que ça n'est pas anodin.

Olivier dit qu'il y a effectivement eu une loi contre le sexisme en 2014. Deux problèmes : c'est irrespectueux. Et d'autre part, par rapport aux élections, c'est aussi pour remplir des quotas, donc ça pourrait être des candidats fantômes. Quelques jours après la journée de la lutte pour les droits des femmes, tout ça est un peu ironique.

Quentin rappelle que l'on sait que certaines personnes sont recrutées pour des quotas. Pour lui, il ne faut pas de pénalité maintenant, mais il faut en tout cas un avertissement assez lourd.

Jonathan est du même avis.

Edouard pense que l'on doit de toute façon recevoir les personnes.

Florence rejoint cet avis.

Geoffrey pense que ça doit être un moment important, un avertissement écrit par mail, ça a pas d'impact, donc il faut qu'ils voient qu'on examine vraiment leur cas.

Quentin se demande si on peut déjà en parler avec la tête de liste.

Geoffrey explique que l'on peut faire état de certains comportements qui posent problèmes mais il faut rester prudent sur les circonstances particulières.

Antoine propose de recevoir Julien et Timothée. Salomé n'est pas candidate.

Edouard pense qu'elle peut se faire représenter.

Florence serait heureuse d'entendre les filles, et que ce ne soit pas une utilisation.

Geoffrey trouve que si elles viennent, ça montre quand même qu'elles ont été touchées par les propos.

Véronique trouve qu'il y a une crispation actuellement sur ces questions là.

Olivier pense que la phrase est choquante globalement, sans avoir égard aux destinataires des propos.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

Antoine demande quels membres de la Commission veulent participer aux auditions ?

Florence, Antoine, Geoffrey et Olivier participeront.

6. Calendrier

- Audition des plaignantes, 20 mars, 11h.
- Audition des auteurs, 20 mars, 11h30

Un mail à la ComElec sera envoyé rapidement après ça.

Il y aura délibération éventuelle par courriel et rencontre si nécessaire.

Lundi 20 mars – 18h30 : débat des listes.

Jeudi 23 mars – 13h : réunion avec les candidat·e·s pour les bureaux de vote.

Jeudi 30 mars – 16h : dépouillement.

Vendredi 31 mars – 12h30 : Validation des résultats.

7. Opérations électorales

Edouard a discuté avec Damien. Il faut une clé de dépouillement. Il faut plusieurs personnes présentes au dépouillement, on fait généralement appel à des volontaires. Par ailleurs, une personne doit auditer le processus.

Sont désigné·e·s :

- Edouard, en tant qu'auditeur ;
- Werner, Arnaud Van Hecke, et Antoine comme porteurs de clés ;
- Quentin, Jonathan et Véronique comme porteur·euse·s de clés suppléant·e·s.

La réunion des porteur·euse·s de clé aura lieu mardi 21 mars, à 12h45. Edouard sera également présent.

8. Divers

Antoine fait part d'une demande de Benjamin Robinet : il demande à pouvoir être candidat même s'il ne peut pas s'engager à tenir un bureau de vote, car il est actuellement au Canada pour son programme Erasmus.

La Commission électorale accepte cette demande.

Olivier mentionne qu'il s'est fait alpaguer dans la rue avec des questions pratiques. Il ne savait pas répondre. Les étudiants attendent les informations pratiques et les membres de la Commission Electorale ne sont pas nécessairement tenus au courant, donc il faudrait clarifier cela.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

La réunion de la Commission Electorale est suivie d'une réunion avec les portes-paroles de l'ensemble des listes (Conseil AGL et Conseils Facultaires).

Antoine remercie les porte-paroles pour leur présence. La Charte est parcourue ensemble. On insiste sur la coresponsabilité de chacun dans le bon déroulement des élections (groupes de cours, affiches, ...).

Olivier souligne qu'il est important de ne faut pas voir les élections comme un combat avec des adversaires qu'il faut abattre mais plutôt comme des potentiels futurs partenaires avec qui on est en concurrence momentanée.

Deux rappels sont faits : les justificatifs de dépenses doivent être introduits avant le 30 avril. Sont exclus les verres et les frais de restaurant.

Par ailleurs, toute plainte / demande doit être adressée à l'adresse commission.electorale@aglouvain.be